

Comment le pacte de stabilité va affecter les comptes des collectivités locales

Publié le 15/05/2014 • Mis à jour le 16/05/2014 • Par **Cédric Néau** • dans : [À la Une finance](#), [Actu experts finances](#)

Concours de l'État en baisse de 27 milliards sur quatre ans, rigidité des dépenses, épargne brute en chute libre, péréquation remise en question, les collectivités vont prendre l'onde du pacte de stabilité frontalement, selon les projections d'Alain Guengant, directeur de recherche honoraire au CNRS, présentées à la journée d'actualité du Club Finances le 15 mai. Les explications en quelques tableaux.

Alain Guengant, directeur de recherche honoraire du CNRS a présenté le 15 mai lors de la journée d'actualité du Club Finances une projection de l'évolution des budgets des collectivités en prenant compte les objectifs du pacte de stabilité du gouvernement. Le scénario proposé n'a rien de romantique : la réduction globale entre 2014 et 2017 des concours de l'État aux collectivités locales atteindrait en fait les 27 milliards d'euros ! « Du jamais vu », assure Alain Guengant.

Un choc impossible à amortir - Pour les collectivités locales, le choc ne pourra pas être amorti. En effet, la rigidité des coûts - notamment salariaux - des exécutifs locaux ne leur permettraient pas d'afficher une baisse équivalente de leurs dépenses pour n'atteindre qu'une « dizaine de milliards d'euros », selon le chercheur. Ils iraient en conséquence chercher la différence sur le marché bancaire, au prix d'une dégradation de l'épargne brute des collectivités. « C'est la fin de l'objectif de leur désendettement à l'horizon 2017 », prévient Alain Guengant en ajoutant : « les collectivités vont voir leur conditions de solvabilité se dégrader mais sans incompatibilité avec le plan de stabilité ».

Jean-Marc Nicolle, conseiller général d'Île-de-France ainsi que le maire de Sceaux Philippe Laurent, tous deux présents au colloque, pensent que les maires choisiront de retarder leurs investissements plutôt que de recourir à l'emprunt. Mais c'est sur les projections des flux de redistribution horizontale présentés par Alain Guengant que Philippe Laurent a le plus réagi : « In fine, ce sont les collectivités locales qui vont supporter l'effort du désendettement de l'État », s'est-il exclamé. « La péréquation verticale devient une péréquation horizontale qui s'ignore », glisse le directeur de recherche du CNRS.

[Club Finances 2014](#) by [lagazettefr](#)

Le dossier : [clic](#)